

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 18 AU 22 JANVIER 2021

LES OUTRE-MER SE MOBILISENT CONTRE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'INTRODUIRE DE NOUVELLES MESURES DANS LE DISPOSITIF DE L'OCTROI DE MER :

Les négociations sur le renouvellement des exonérations de la taxe d'octroi de mer en faveur de la production locale se déroulent actuellement à Bruxelles. La Commission européenne souhaite introduire une nouvelle mesure dans sa proposition de Décision du Conseil de l'UE, visant à exclure du bénéfice des différentiels d'octroi de mer les productions locales lorsqu'elles couvrent soit plus de 90% des besoins du marché local, soit moins de 5%. La Commission affirme qu'elle autorisera des dérogations à ce principe, afin de ne pas pénaliser les productions déjà bénéficiaires de différentiels au titre de la période 2014-2020.

De nombreux acteurs socioéconomiques des Outre-mer se mobilisent pour obtenir le retrait pur et simple de ce nouveau critère d'exclusion, qui met fortement en danger 35% de la production locale ultramarine et 17 000 emplois créés par les secteurs concernés, sans pour autant limiter l'importation sur nos marchés insulaires. Parallèlement à la mobilisation des socioprofessionnels, les exécutifs régionaux des Outre-mer ont également sensibilisé le ministre pour obtenir la suppression de ce critère.

Ainsi, l'Association pour le développement industriel de La Réunion (ADIR) et l'Association martiniquaise de promotion de l'industrie (AMPI) ont tenu des conférences de presse au cours desquelles elles ont mis en garde contre les risques que présente l'introduction d'une telle mesure. Des actions sont également en cours en Guadeloupe et en Guyane. D'autres

organisations professionnelles comme le Medef et la Chambre d'agriculture de Martinique ont de même exprimé leur profond désaccord avec la proposition de la Commission.

Des parlementaires et élus locaux ultramarins ont également fait part de leurs craintes quant à la proposition de la Commission, en interpellant directement le ministre des Outre-mer, M. Sébastien Lecornu, par courrier ou via les réseaux sociaux et à l'occasion de son audition au Sénat le jeudi 14 janvier dernier. La vice-présidente de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, Cécile Rilhac a par ailleurs fait savoir qu'elle veillerait à ce que la Délégation soutienne l'ensemble des démarches relatives à l'octroi de mer.

De nombreux médias des DOM se font également le relai des inquiétudes des acteurs politiques et économiques de nos territoires. Vous trouverez ci-dessous les courriers d'interpellation ainsi qu'une sélection d'articles de presse :

- Article de France-Antilles « Bruxelles menace la production locale » disponible ici.
- Article d'*Imaz Press* « La production locale sous la menace d'une taxation octroi de mer » disponible <u>ici</u>.
- Article d'*Outremer 360* « La production locale en Outre-mer et élus inquiets de la nouvelle réglementation de la Commission Européenne » disponible <u>ici</u>.
- Article de *Clicanoo* « L'Europe pourrait imposer l'octroi de mer à la production locale », disponible <u>ici</u>.
- Article de RCI « Octroi de mer : les producteurs locaux se mobilisent pour conserver leur exonération » disponible <u>ici</u>.

Le courrier du député guyanais, Gabriel Serville au ministre des Outre-mer est disponible en cliquant <u>ici</u>.

Le courrier des parlementaires réunionnais au ministre des Outre-mer, initié par David Lorion et cosigné par Karine Lebon, Jean-Luc Poudroux, Viviane Malet et Jean-Louis Lagourgue est disponible en cliquant <u>ici</u>.

LE DÉPUTÉ EUROPÉEN STÉPHANE BIJOUX AUDITIONNÉ DEVANT LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

Le député européen Stéphane Bijoux (Renew, France) a été auditionné par les membres de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, ce jeudi 21 janvier. Cette audition qui a pris la forme d'un échange de vues, avait pour objectif, pour l'eurodéputé, de recueillir les points de vue des différents parlementaires présents afin d'enrichir son rapport dont l'ambition est de « replacer les RUP non pas à la périphérie mais au centre de la politique européenne ».

Par ce rapport, Stéphane Bijoux souhaite consolider l'UE comme un partenaire des RUP, mais également consolider les RUP comme des territoires de solutions. L'objectif final est d'atteindre une meilleure efficacité des fonds de l'UE et ainsi d'investir dans les talents, la biodiversité et la résilience du tissu social des Outre-mer.

Dans son audition, Stéphane Bijoux a évoqué la question de l'efficacité de l'argent européen. Il a effectivement rappelé, à la suite des victoires des combats difficiles sur le POSEI et le FEAMP, qu'il est maintenant essentiel d'engager une nouvelle phase : celle de la gestion des fonds européens dans et pour les Outre-mer.

L'objectif sera de mieux accompagner les Outre-mer dans les défis de soutien aux PME, d'atténuations des inégalités, d'innovation, de lutte contre le dérèglement climatique, etc.

Le député européen s'est également exprimé en faveur d'une simplification de l'utilisation des fonds européens, le millefeuille administratif agissant comme un « *poison* ».

Suite à la présentation liminaire de ce rapport par le député européen, les sujets suivants ont été évoqués :

- La perception du soutien de l'UE dans les RUP;
- Les priorités et l'urgence de l'action de l'UE ;
- La conciliation entre les ambitions économiques et écologiques ;
- La visibilité de l'UE dans ces territoires et l'implication des élus locaux dans ce sens ;
- Le rôle de l'Europe pour l'intégration régionale des RUP.

Par ailleurs, lors des interventions des députés nationaux, le député réunionnais David Lorion (LR) s'est opposé à la proposition de décision de la Commission européenne suggérant de supprimer les exonérations de la taxe d'octroi de mer en faveur des productions locales, lorsque

ces dernières couvrent moins de 5% ou plus de 90% des besoins de leur territoire. Il a fait part de son souhait que Stéphane Bijoux soit le porte-parole de cette économie réunionnaise et domienne en danger.

Stéphane Bijoux a répondu qu'il est en effet urgent d'agir sur ce dossier, car le compte à rebours est lancé. Il a conclu sur la nécessité, avant la mi-mars, de faire converger les leviers d'actions disponibles pour empêcher cette « *catastrophe* ».

Cette volonté d'agir pour préserver ce dispositif de protection de la production locale a été soutenue par le député guyanais Gabriel Serville (GDR) lors de cette audition ainsi que par la vice-présidente, Cécile Rilhac (LREM).

Le compte-rendu complet de l'audition de Stéphane Bijoux est disponible en cliquant ici.

LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET LA RATIFICATION DES ACCORDS COMMERCIAUX, UNE PRIORITÉ DE LA PRÉSIDENCE PORTUGAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE :

Cette semaine lors d'un débat avec les députés européens, le Premier ministre portugais António Costa a pu s'exprimer sur les trois priorités de la présidence portugaise : la reprise économique avec la mise en place du plan de relance ; le développement d'un socle social pour réduire les inégalités et le renforcement de l'autonomie de l'UE.

Avec la devise « *Il est temps d'agir* », la présidence portugaise souhaite renforcer les partenariats internationaux, en particulier avec le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Amérique latine et l'Inde.

L'accord commercial UE-Mercosur a également été évoqué, certains députés demandant de donner un nouvel élan à l'accord et d'autres réclamant son abandon. António Costa souhaite qu'il soit ratifié et indique qu'il comprend le débat autour de cet accord commercial, mais souligne que ce dernier n'est pas seulement un accord économique mais aussi un accord géopolitique.

Cette déclaration du Premier ministre portugais fait écho à celle de Josep Borrell Fontelles, vice-Président de la Commission européenne et Haut représentant de l'UE pour les affaires

étrangères et la politique de sécurité, qui a demandé lors de la séance plénière aux parlementaires européens de ratifier les accords avec le Mercosur, le Chili et le Mexique, déclarant : « Il faut que les États-membres fassent pression pour que la ratification de l'accord avec le Mexique et le Chili soit prise au sérieux et trouver une solution pour l'accord Mercosur ».

LES DÉPUTÉS EUROPÉENS SOUTIENNENT EN BLOC LE RAPPORT SUR LE RESPECT DES RÈGLES COMMERCIALES :

Le lundi 18 janvier, en séance plénière, les députés européens se sont félicités de l'accord interinstitutionnel conclu le 28 octobre 2020 entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sur le rapport portant sur l'application des règles en matière de commerce international, porté par la députée européenne Marie-Pierre Vedrenne (Renew, France).

Cet accord ouvre la voie à la révision du règlement (UE) n°654/2014 du Parlement européen et du Conseil concernant l'exercice des droits de l'Union pour l'application et le respect des règles du commerce international. Avec cette révision, l'UE pourra prendre des contremesures dans le domaine des marchandises et des marchés publics face à ses partenaires commerciaux.

L'ensemble des familles politiques du Parlement européen ont applaudi cet accord, y compris le groupe des Verts/ALE qui a salué le compromis trouvé entre le Parlement européen et le Conseil, après quelques réserves sur la première proposition de la Commission. Le Parlement a obtenu l'inclusion des services et droits de propriété intellectuelle dans le champ d'application du texte, ouvrant ainsi la possibilité à des mesures de rétorsion face à des pays tiers qui ne respecteraient pas les accords de libre-échange ou les règles du commerce international telles que définies par l'Organisation mondiale du commerce. Ce sujet a été au cœur des débats des trilogues et cette disposition a notamment permis de constituer un compromis entre le Parlement et le Conseil.

Les députés européens ont également appelé la Commission à faire rapidement une proposition pour ouvrir la possibilité de prendre des mesures coercitives en cas de non-respect des chapitres de développement durable dans les accords de libre-échange. Des consultations publiques sur ce sujet sont à venir selon le commissaire européen à l'Environnement, Virginijus Sinkevičius.

LA COMMISSION DE LA PÊCHE DU PARLEMENT EUROPÉEN DEVRAIT ADOPTER SON RAPPORT SUR LE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES PÊCHES LE 5 FÉVRIER :

Le lundi 25 janvier, les membres de la commission de la pêche (com PECH) du Parlement européen voteront sur les amendements de compromis entre groupes politiques au rapport sur le règlement relatif au contrôle des pêches.

Ils voteront la semaine suivante sur les amendements restants, pour enfin adopter le rapport dans son intégralité, le 5 février. Ce dernier devra ensuite être examiné en séance plénière du Parlement européen.

Ce sujet crée énormément de débats entre les groupes politiques, notamment en ce qui concerne les contrôles relatifs aux obligations de débarquement pour la pêche artisanale et côtière. Toutefois, les membres de la com PECH se sont accordés sur la nécessité :

- De compiler davantage de données dans le secteur de la pêche récréative ;
- Pour la Commission européenne de pouvoir appliquer des mesures de sauvegarde dans le cadre des accords de pêche avec des pays tiers, notamment en cas de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN);
- De publier des rapports annuels relatifs aux contrôles des pêches effectués par les États-membres;
- De créer un registre européen des infractions et des engins perdus ;
- De prévoir un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur du texte pour laisser le temps aux pêcheurs d'acheter et de s'adapter aux nouvelles technologies devenant obligatoires telles que le système de géolocalisation, le journal de bord électronique (JBE) et les caméras CCTV à bord afin de contrôler le bon débarquement des captures. Néanmoins, ces nouvelles obligations (géolocalisation, JBE, CCTV ou encore les exigences sur la traçabilité des marchandises) font encore l'objet de débats.

LE PARLEMENT EUROPÉEN A ADOPTÉ UN RAPPORT D'INITIATIVE VISANT À FAVORISER LA RECONSTITUTION DES STOCKS HALIEUTIQUES :

Jeudi 21 janvier, le Parlement européen a adopté, en séance plénière, son rapport d'initiative listant une série de demandes adressées à la Commission européenne et aux États-membres afin que ces derniers adoptent de nouvelles règlementations permettant de reconstituer les stocks de poissons et les écosystèmes marins.

Ces recommandations sont classées en trois priorités :

- 1. Améliorer la gestion des pêches pour faire cesser la surexploitation ;
- 2. Étendre le réseau des zones protégées et améliorer leur gestion ;
- Intégrer d'autres facteurs environnementaux qui menacent la reconstitution des stocks de poissons.

Ainsi, par ce rapport, le Parlement européen demande notamment à la Commission d'améliorer la couverture scientifique des données relatives aux stocks halieutiques, d'envisager l'adoption du principe de rendement maximal économique (plus ambitieux que l'actuel rendement maximal durable – RMD) et d'imposer qu'un tiers des zones marines protégées, soit 10% des eaux européennes, fassent l'objet d'un niveau élevé de protection, en créant par exemple certaines zones de pêche interdite.

Vous trouverez au lien suivant le rapport en question :

https://drive.google.com/file/d/1vQAEyf0q0rG2a40aGcbZBo1ckV0Aqz1s/view?usp=sharing

Vous trouverez au lien suivant les amendements à ce rapport, adoptés en séance plénière du

Parlement européen (seuls les amendements 3, 5, 6 et 7 ont été adoptés):

https://drive.google.com/file/d/17SKga nrs-SnKNZAW1yIIumCPHXyF0gv/view?usp=sharing

AGENDA DE LA SEMAINE DU 25 AU 29 JANVIER 2021

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 25/01	COMMISSION AGRICULTURE (AGRI) Échange de vues avec Mme Maria do Céu Antunes, ministre portugaise de l'agriculture, sur les priorités de la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture COMMISSION DE LA PÊCHE (PECH) Décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, et de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection		CONSEIL DE L'UE Vidéoconférence informelle des ministres de l'agriculture et de la pêche La Commission communiquera aux ministres des informations sur: - les questions agricoles liées au commerce - une étude du Centre commun de recherche relative aux effets des accords commerciaux La présidence portugaise informera les ministres de l'état d'avancement des négociations concernant le processus de réforme en cours de la politique agricole commune Les ministres discuteront des possibilités de pêche pour les stocks partagés avec le Royaume-Uni	
Mardi 26/01	COMMISSION AGRICULTURE (AGRI) Présentation par le commissaire Janusz Wojciechowski, chargé de l'agriculture, de l'étude sur les effets cumulés des accords commerciaux sur l'agriculture de l'UE — Mise à jour 2021 État d'avancement des négociations en trilogue en cours — Plans stratégiques relevant de la PAC Compte rendu à la commission sur les négociations COMMISSION DE LA PÊCHE (PECH) Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne Échange de vues avec M. Ricardo Serrão Santos, ministre des affaires maritimes			

Mercredi 27/01	COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL (INTA) Décision relative à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne. Une stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement.		
Jeudi 28/01	COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL (INTA) Exposé de M. Augusto Santos Silva, ministre des affaires étrangères, représentant le président en exercice du Conseil, sur les priorités de la présidence portugaise dans le domaine de la politique commerciale internationale Décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, et de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection		
Vendredi 29/01			